

**ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**



DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION N°21/2023



LE 18 octobre 2023 à 18 heures, le Comité de direction de l'Office de tourisme intercommunal, composé de 14 membres en exercice, dument convoqués le 10 octobre 2023, s'est réuni à la Communauté de communes, 14 160 Dives-sur-Mer, sous la présidence d'Olivier PAZ.

Présents titulaires : Le Président, Olivier PAZ, La Vice-Présidente, Béatrice GUILLAUME, Christine LE CALLONEC, Olivier HOMOLLE, Didier LECOEUR, Jean-François MOREL, Pierre MOURARET, Patrick TURCOTTE ;

Absent ayant donné pouvoir : Olivier COLIN à Olivier HOMOLLE ;

Absents excusés : Le Vice-Président, Alexandre BOUILLON, Bernadette FABRE, Anne HOULET, Hélène LEPELIER, Bérangère NIEMANN ;

Secrétaire de séance : Christine LE CALLONEC

DECISION MODIFICATIVE 3/2023

Considérant que la reprise de la compétence tourisme par la Ville de Cabourg ne permet pas une visibilité optimum des dépenses de salaires et charges de personnel du dernier trimestre 2023, dépenses éventuelles consécutives aux mouvements de fin d'année (recrutements, démissions, ruptures conventionnelles, licenciements économiques...);

Et, afin d'anticiper les éventuels risques de dépassements du chapitre 012 (Charges de personnel), il convient de modifier le budget primitif 2023, en affectant un montant global réparti sur les comptes correspondants.

L'équilibre budgétaire sera maintenu par la diminution des dépenses prévisionnelles du compte 614 - Charges locatives.

Par ailleurs, compte-tenu des besoins supplémentaires de la section d'investissement en dépenses pour les postes informatiques, véhicule et mobilier du nouveau back office de l'OTI, il convient également d'ajouter au budget 2023 des crédits supplémentaires.

Vu le budget primitif 2023,

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité :

- de modifier les crédits comme suit :

Décision modificative 3/2023

Section d'investissement		
	DEPENSES	RECETTES
21/2182 - Véhicule	13 000	
21/2183 - Matériel informatique	10 000	
21/2184 - Mobilier	24 000	
21/2188- Autre matériel	6 000	
021 - Virement de la section de fonctionnement		53 000
TOTAL	53 000 €	53 000 €

Section de fonctionnement		
	DEPENSES	RECETTES
77 - 778 - Produits exceptionnelles		13 000
011-614 - Charges locatives	- 240 000	
012 - 6311 -Taxe sur les salaires	20 000	
012- 6411 - Salaires et charges	85 000	
012- 6414 - Indemnités et avantages divers	20 000	
012 - 6451 - Cotisations URSSAF	30 000	
012 - 6453 - Cotisation retraite	30 000	
012 - 6454 - Cotisations Pôle emploi	15 000	
023 - Virement à la section d'investissement	53 000	
TOTAL	13 000 €	13 000 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

Christine LE CALLONEC



POUR EXTRAIT CONFORME,



Le Président,

Monsieur Olivier PAZ

Accusé de réception en préfecture
014-420522575-20231018-21-2023-BF
Date de télétransmission : 08/11/2023
Date de réception préfecture : 08/11/2023